



## ***Par courrier électronique***

Le 12 février 2020

Aux responsables des laboratoires de microbiologie  
Aux médecins microbiologistes infectiologues  
Aux coordonnateurs techniques des laboratoires  
Aux directeurs de santé publique

### **Objet : Programme de surveillance de *Neisseria gonorrhoeae* – Année 2020**

---

Chers collègues,

Nous sollicitons à nouveau votre participation au programme de surveillance provincial des souches de *N. gonorrhoeae*. Ce programme vise tous les laboratoires de la province. Nous vous demandons donc de nous faire parvenir toutes les souches de *N. gonorrhoeae* isolées de votre centre, et ce, peu importe le site et la date de prélèvement.

Votre rapport d'antibiogramme devra accompagner les souches lors de l'envoi. L'antibiogramme peut être joint à la requête ou les résultats d'antibiogramme peuvent être indiqués dans le champ « Autres données pertinentes » de la requête PHAGE (<https://www.inspq.qc.ca/formulaire-sgil/>). Nous sommes conscients que certains laboratoires qui réalisent la culture acheminent la souche à un laboratoire serveur pour antibiogramme. Le laboratoire ayant la responsabilité de transmettre la souche et l'antibiogramme au LSPQ est celui ayant réalisé la culture.

Le formulaire ci-joint doit être utilisé pour la compilation de vos données pour l'année 2020. **Si ce n'est pas déjà fait, nous vous rappelons que les données de l'année 2019 doivent nous être acheminées au plus tard le 31 mars 2020.**

Nous profitons aussi de ce communiqué pour vous rappeler qu'il y a actuellement une émergence de résistance à la céfixime au Québec. Il s'avère donc important de suivre les directives indiquées dans notre lettre annonce diffusée le 17 décembre 2019 : « [Émergence de la résistance à la céfixime chez \*Neisseria gonorrhoeae\*](#) ».

**Dans le contexte actuel d'émergence de résistance, nous sollicitons votre collaboration afin que vous puissiez acheminer rapidement au LSPQ les souches de *N. gonorrhoeae*.**

Pour toute question concernant votre participation à ce programme, nous vous prions de contacter madame Aurélie Perret au 514-457-2070, poste 2259.

Nous comptons sur vous pour transmettre ces informations au personnel de votre département. Veuillez nous aviser de tout changement concernant la personne-ressource de votre établissement qui est responsable de ce programme.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

---

Michel Roger, M.D., Ph. D., FRCPC  
Directeur médical

---

Brigitte Lefebvre, Ph. D.  
Spécialiste clinique en  
biologie médicale

---

Judith Fafard, M.D., FRCPC  
Médecin microbiologiste-  
infectiologue conseil



Formulaire annuel

**2020**

**5 janvier 2020 au 2 janvier 2021**

Nom du CISSS / CIUSSS :

Nom de l'installation :

Numéro du centre :

Cultures	Nombre total <sup>(1)</sup> de culture(s) positive(s)	Nombre total de culture(s) réalisée(s) (résultats positifs + résultats négatifs) <sup>(2)</sup>
TAAN	Nombre total <sup>(1)</sup> de TAAN positifs <sup>(3)</sup>	Nombre total de TAAN réalisés (résultats positifs + résultats négatifs) <sup>(2, 3)</sup>

**1** Le total peut inclure plus d'un échantillon positif chez une même personne.

**2** Le total des résultats positifs et des résultats négatifs.

**3** Le nombre de TAAN positifs doit tenir compte de la confirmation finale du LSPQ (ex: TAAN de confirmation du LSPQ sur spécimen pharyngé).

Lorsqu'il y a confirmation par TAAN effectué au LSPQ, ce résultat doit donc être utilisé dans ce formulaire et non celui initialement obtenu au centre hospitalier.

#### NOTES

Veillez compiler vos données selon la date de prélèvement du spécimen.

Le laboratoire qui achemine ses échantillons à un autre centre (laboratoire) **NE doit PAS remplir le formulaire** afin d'éviter une double déclaration.

Ainsi, le formulaire doit être complété seulement par le laboratoire qui effectue les analyses et qui est susceptible de dépister ou de diagnostiquer une infection.

Les souches pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure d'effectuer une épreuve de sensibilité aux antibiotiques doivent être envoyées dans un autre laboratoire hospitalier de votre région pour en déterminer la sensibilité avant de nous être acheminées. Si votre laboratoire réalise la culture, vous devez compléter la section «culture» du présent formulaire.

Un laboratoire n'effectuant que l'épreuve de sensibilité aux antibiotiques **NE doit PAS comptabiliser ces souches dans le présent formulaire.**

**Veillez nous faire parvenir toutes les souches de *N. gonorrhoeae* isolées de votre centre, et ce, peu importe le site et la date de prélèvement.**

**Veillez retourner ces informations par courriel à la fin de l'année : [marqueurs@inspq.qc.ca](mailto:marqueurs@inspq.qc.ca)**